

## Académie de Nice

### Rapport de jury du CRPE session 2021

#### I. Introduction

Le concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) donne habituellement lieu à la publication d'un rapport de jury qui a pour objectif d'informer les candidats sur les exigences et les modalités de ce concours.

Les critères d'évaluation retenus pour les différentes épreuves professionnelles orales de la session 2021 sont présentés dans ce rapport. Toutefois, si des conseils peuvent l'accompagner par rapport aux attentes spécifiques de ces épreuves, la redéfinition de celles-ci en relativise de fait la pertinence.

#### II- Remarques générales

Les différents concours de recrutement de professeurs des écoles se sont inscrits, cette année encore, dans le contexte de la formation initiale des enseignants redéfinie en 2013 (cf. extrait de l'arrêté du 19 avril 2013), dans l'attente de l'arrivée des nouvelles promotions d'étudiants engagés depuis 2020 dans le nouveau MEEF et qui passeront un concours entièrement revu.

S'appuyant sur une formation initiale en alternance, le CRPE continue de s'inscrire dans un cursus de professionnalisation progressive. Introduite en 2014, l'architecture du concours de recrutement des professeurs des écoles est mise en œuvre pour la huitième et dernière année à l'occasion de cette session 2021.

En dépit de la transformation en cours des parcours, les attentes rigoureuses et précises de la part des membres du jury n'ont pas été dégradées et vont bien au-delà d'une simple connaissance livresque restituée de manière « scolaire ».

L'ensemble des épreuves du concours visait à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

En complément des deux épreuves écrites d'admissibilité qui ont permis de s'assurer de la maîtrise par le candidat d'un corpus de savoir adapté à l'exercice professionnel en français et en mathématiques, les deux épreuves orales d'admission ont pour objectif d'apprécier, d'une part, un premier niveau de maîtrise des procédés didactiques courants mis en œuvre dans un contexte professionnel dans deux autres domaines de la polyvalence et, d'autre part, la capacité du candidat à situer son futur métier dans le cadre des fonctions (du fonctionnement institutionnel global) de l'École.

#### III- 1ère épreuve d'admission : « mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat »

- 1 → Remarques générales – rappel des exigences de l'épreuve
- 2 → Présentation de l'épreuve, à la lecture de cet extrait de l'arrêté du 19 avril 2013
- 3 → Constats portant sur l'épreuve dans sa globalité
- 4 → Bilan relatif à la première partie (la présentation du dossier par le candidat)

5 → Bilan relatif à la deuxième partie (l'entretien)

6 → Remarques spécifiques à l'Education musicale

### **1) Remarques préalables - rappel des exigences de l'épreuve**

La première épreuve d'admission a vocation, tout comme la deuxième, au terme d'un entretien avec le jury, d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

### **2)- Présentation de l'épreuve, en référence à l'arrêté du 19 avril 2013**

#### **Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat.**

Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique.

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format «Compact Disc»). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique «Compact Disc», dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.

Ce dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte :

- la présentation du dossier par le candidat (vingt minutes) ;
- un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

L'épreuve est notée sur 60 points : 20 points pour la présentation du dossier par le candidat, 40 points pour l'entretien avec le jury.

Durée de l'épreuve : une heure. »

Dans les attentes de cette épreuve, il convient de distinguer :

- les connaissances didactiques, qui certes ont déjà été appréciées lors des épreuves écrites, mais sur lesquelles le jury demeure naturellement attentif, en particulier lorsqu'il s'agit de rentrer dans les programmes
- les connaissances professionnelles (attendues de la part de candidats qui aspirent à devenir de futurs enseignants) et les savoir-faire professionnels en début de construction, qui exigent une bonne représentation des niveaux rencontrés en milieu scolaire et déjà une certaine connaissance du référentiel des compétences professionnelles des maîtres.

### **3) – Constats portant sur l'épreuve dans sa globalité**

Les différents jurys ont reçu en tout 405 candidats admissibles ayant choisi leur domaine comme suit :

138 en sciences et technologie,

56 en histoire,

26 en géographie,

7 en histoire des arts et 34 en arts visuels,

14 en éducation musicale,

68 en enseignement moral et civique

62 en langue vivante (domaine proposé pour la première fois cette année).

Ils ont fait les constats d'ensemble suivants :

- une bonne connaissance de l'architecture de l'épreuve par la très grande majorité des candidats,
- une bonne capacité à gérer le temps, les jurys s'accordant à dire que les candidats se sont bien préparés à l'épreuve et son format,
- une bonne connaissance des programmes, les candidats ayant été capables, généralement, de faire référence aux programmes officiels et au socle commun
- un registre de langue très correct d'une manière générale, mais des imprécisions lexicales ont été relevées dans des domaines dans lesquels des candidats ont choisi de s'aventurer sans maîtriser suffisamment certains des contenus langagiers en rapport : une utilisation a priori facile d'internet peut être une explication.

L'importance de la qualité de l'expression orale demande toujours à être rappelée : une attention particulière doit être accordée aux liaisons et à la correction syntaxique.

S'agissant des connaissances didactiques : il est important que les candidats soient en mesure d'analyser les freins et obstacles potentiels engendrés par les connaissances et compétences qu'ils cherchent à construire ;

S'agissant des connaissances professionnelles attendues de la part de candidats qui aspirent à devenir de futurs enseignants (le jury sait qu'elles sont en début de construction) : elles exigent une bonne représentation des niveaux rencontrés en milieu scolaire et déjà une certaine connaissance du référentiel des compétences professionnelles des professeurs des écoles.

Dans son questionnement, le jury s'efforce d'interpeler chaque candidat sur les cinq compétences propres aux enseignants (P1 à P5 du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation). Il élargit fréquemment son questionnement sur un ou plusieurs autres cycles et sur les apprentissages instrumentaux. Le temps imparti pour l'exposé est le plus souvent intégralement utilisé, très rarement trop court.

#### **4) - Bilan relatif à la première partie (présentation du dossier par le candidat)**

→ Points forts remarquables chez les candidats ayant bien réussi

- Des connaissances scientifiques solides sur le sujet choisi, sujet que le candidat doit connaître dans toutes ses composantes : scientifiques (sources, concepts, notions, faits, dates, personnages, vocabulaire - cet aspect pointé dans les rapports antérieurs a depuis été pris en compte par la plupart des candidats), didactiques (explicitation des idées-forces des principaux didacticiens - cet aspect de l'épreuve doit être travaillé dans la préparation du concours), pédagogiques (articulation entre les séances, approche concrète et plus diversifiée, véritables mises en activité, les documents proposés doivent être lisibles et légendés correctement - un effort a été fait dans la présentation du dossier)
- Une problématisation du sujet traité grâce à une accroche motivante pour les enfants
- Une référence judicieuse à des documents variés et suffisamment adaptés, présents dans le dossier

- Une aisance verbale généralement confirmée dans la deuxième partie de l'entretien par une bonne réactivité aux questions du jury
- Une bonne gestion du temps peut-être facilitée par l'usage d'un chronomètre ou d'une montre et permet notamment d'équilibrer au mieux les deux temps de l'exposé.
- Les diaporamas restent dans l'ensemble peu utilisés. D'excellents diaporamas ont été conçus par certains candidats et ont valorisé l'exposé ; cependant, pour les candidats faisant ce choix, le jury recommande une utilisation de ce support qui distancie leur présentation. Le diaporama, s'il est lu, a peu d'utilité et dessert son utilisateur.
- L'utilisation de l'écran de l'ordinateur portable a du sens uniquement s'il améliore la visibilité des supports présentés.
- Des candidats font le choix de supports numériques sous forme de CDRom ou de clé USB. Le jury recommande toutefois aux candidats de toujours s'assurer de la lisibilité de ces documents, de veiller à la qualité de l'enregistrement des fichiers et à la compatibilité des fichiers entre différents ordinateurs (il n'a pas été possible au jury d'en visionner certains).
- L'installation du matériel est parfois problématique et il convient de la simplifier au maximum (éviter ici les projections par vidéoprojecteur qui restent complexes à utiliser et dont le résultat n'est pas garanti).

→ Points faibles observés chez les candidats moins bien préparés et en particulier chez ceux se situant très en dessous du seuil d'admission

- Le sujet choisi et présenté par le candidat, à travers le dossier réalisé présente des connaissances lacunaires, toutes ses composantes n'ayant pas été envisagées.
- Le sujet n'est pas assorti d'une problématique avec un questionnement permettant de dérouler un enchaînement logique. Cette difficulté à problématiser s'accompagne souvent d'une tendance à s'inspirer de modèles transmissifs ne faisant guère de place à la démarche d'investigation, même si celle-ci n'est pas méconnue des candidats.
- Beaucoup de thématiques identiques sont proposées, laissant peu de place à l'originalité. L'investissement du candidat n'y apparaît pas clairement.
- Un discours des candidats stéréotypé avec des concepts qui reviennent systématiquement et qui ne sont pas toujours maîtrisés. Certaines notions parfois transversales ne sont pas connues : exemple trier/classer/ranger ou encore différence entre dessin / schéma / modèle; le candidat doit les maîtriser surtout s'il les évoque dans son dossier.
- Si les candidats ont des connaissances, le lien entre connaissance et pratique de terrain est pour certains encore insuffisamment maîtrisé.
- Certains candidats sont en décalage avec les attendus de l'école primaire et en particulier au niveau de la mise en œuvre de leur séquence.
- Une présentation inégale du dossier : certains se limitent à une simple lecture, d'autres n'abordent que les fondements théoriques, d'autres à l'inverse ne présentent que la séquence pédagogique. La lecture linéaire des notes rend plus difficile la prise en compte de la capacité du candidat à communiquer, à s'exprimer clairement.
- Certains candidats récitent leur présentation apprise par cœur et se trouvent bloqués par des trous de mémoire ou des omissions d'un point de leur présentation. Outre le caractère fastidieux pour l'auditeur, la cohérence ou la suite logique du discours est perturbée et le candidat le quel peine à retrouver le fil de son propos.
- Des candidats passent beaucoup trop de temps à exposer des faits (selon les domaines choisis, ils sont culturels, historiques ou encore scientifiques).
- Une vigilance orthographique est fondamentale (même si on ne juge pas le dossier écrit) car les erreurs peuvent être questionnées, particulièrement dans des annexes qui reprennent des documents fournis aux élèves.

### → Conseils aux candidats quant à la synthèse

- Le sujet choisi et présenté par le candidat doit être connu par lui dans toutes ses composantes.
- Les connaissances disciplinaires sont, chez la majorité des candidats, maîtrisées (mieux que les connaissances didactiques) ; mais sources, concepts, notions, faits historiques, dates, personnages, vocabulaire doivent être précis et adaptés.
- La synthèse réalisée et présentée doit être scientifique et surtout personnelle.
- Une problématique doit être clairement énoncée, celle-ci permettra de structurer l'exposé en apportant une réponse au questionnement mis en évidence par la problématique.
- Ancrer la séquence dans les programmes, expliciter les choix pédagogiques et didactiques effectués et établir les liens entre les objectifs et les compétences attendues.
- La présentation doit être vivante : le candidat ne doit pas lire son dossier, ni le reprendre mot à mot mais le présenter de manière dynamique (des progrès ont été faits de façon générale sur ce point au fil des sessions)
- Le candidat doit s'adresser au jury d'une manière claire et intelligible.
- L'équilibre doit être recherché entre les enjeux scientifiques et la transposition didactique (cet aspect mérite d'être renforcé dans la formation).
- Il est important de trouver le juste équilibre entre les différentes parties de l'exposé (fondements théoriques, réponse à la problématique, présentation de la séquence pédagogique).
- Une attention plus soutenue est à porter aux annexes. Leur choix, leur pertinence, leur organisation ou encore leur présentation révèlent beaucoup sur la maîtrise et l'application du candidat. Certains documents, souvent des photocopies de mauvaise qualité ou des copies d'évaluations pauvres sur la forme et le contenu desservent clairement l'appréciation portée au dossier.
- Produire un discours cohérent et argumenté qui mette en évidence l'articulation entre les deux parties du dossier.

### → Concernant la séquence présentée

Les jurys ont apprécié que la trame soit annoncée clairement par les candidats. Les plus convaincants d'entre eux avaient souvent en commun cette capacité à faire référence, avec simplicité et néanmoins avec un minimum de précision, aux instructions officielles, au socle commun et au cadre de travail institutionnel. Une présentation des IO trop longue, au détriment du développement pédagogique, est de nature à desservir le candidat chez qui les interrogateurs veulent avant tout repérer les qualités.

La capacité à formuler des objectifs pédagogiques, généralement observée, gagne à être assortie de la cohérence entre objectifs et activités proposées. Les candidats ne doivent pas perdre de vue que le choix des compétences (élèves) leur appartient, en particulier lorsque le sujet est très ouvert.

Les points remarquables observés chez les candidats ayant réussi, sont les suivants :

- Une bonne structuration de la séquence avec des éléments d'articulation soignés
- Une progressivité incluant la présentation des pré-requis
- L'identification des obstacles que pourraient rencontrer les élèves
- Des manipulations proposées à bon escient, contribuant à varier démarches et supports
- La mise en œuvre pédagogique accordant une place importante aux activités de l'élève et aux interactions entre élèves.

Des points faibles méritent d'être signalés : objectifs mal définis, absence de transitions à l'intérieur d'une séquence, méconnaissance manifeste de la réalité d'une classe, absence de prise en compte des écarts entre les élèves, référence à l'évaluation se limitant souvent aux connaissances et ne portant pas sur les compétences.

En outre, les candidats ne proposent pas toujours les accroches pouvant susciter une réelle motivation de la part des élèves : l'actualité, le concret de l'environnement de l'élève n'est pas suffisamment

utilisé. Le travail de groupe est assez toujours compris/utilisé, et les théories constructivistes et socioconstructivistes peu ou mal connues de nombreux candidats (confusion répartition des tâches / confrontation des démarches sur la même tâche).

Il est rappelé que le jury attend une conception réaliste et adaptée aux élèves de la séquence. Les candidats doivent veiller à ajuster la programmation, le déroulement, le nombre d'heures ou de séances, mais aussi mettre en adéquation leurs attentes notionnelles avec les capacités des apprenants. Une séquence trop formelle développant une succession d'activités, conduit le jury à douter de la portée effective auprès des élèves.

Une réelle préoccupation des élèves et de leurs éventuelles difficultés est valorisée par le jury.

L'attention de certains candidats à rendre explicites, pour les élèves, les objectifs poursuivis, à justifier des étapes de la construction des apprentissages a été très appréciée. Le jury a remarqué les candidats qui ont su témoigner de leur faculté à cibler ce qu'ils attendaient des élèves à l'issue de la séquence ou des séances développées

Les bibliographies et sitographies sont parfois très courtes, voire absentes. Une réflexion sur la nature et la fiabilité des sources internet reste à investir ; celle-ci pourrait questionner la valeur et la hiérarchie entre les sites institutionnels et les sites personnels.

Le copié/collé est systématiquement repéré ; il n'est pas compatible avec le positionnement éthique et responsable d'un futur professeur des écoles.

Les candidats connaissent les programmes du domaine d'enseignement dans lequel s'inscrit la séance présentée. Une connaissance des programmes des autres domaines est également attendue.

Certains candidats montrent un réel enthousiasme à l'idée d'enseigner, mais certains ont une vision stéréotypée et caricaturale de la classe.

#### → Conseils aux candidats quant à la séquence pédagogique

- Faire une bonne analyse préalable de la compétence à travailler, bien définir l'enjeu de l'activité ou de la notion.
- Veiller à la cohérence de la séquence et à l'articulation des séances (apprendre à identifier les types de séances composant une séquence : construction, consolidation, évaluation, réinvestissement, entraînement,...)
- Soigner la présentation de la progression au jury (cela commence par une définition simple mais rigoureuse des objectifs de l'enseignant et des compétences à installer). Mettre en évidence explicitement le lien entre activité et compétence.
- Etre suffisamment précis dans le choix et l'emploi des mots.
- Essayer le plus possible d'illustrer le propos par des supports, des exemples, prévoir des procédures que pourraient imaginer des élèves, être capable d'explicitier quelques erreurs possibles.
- Ne pas négliger les compétences transversales (participation à leur construction ou convocation quand elles sont installées)
- Analyser, décortiquer une séance pour comprendre et traiter des différents aspects, aussi bien du point de vue humain (ce que doit faire le maître, et pourquoi il doit le faire, ce que doit faire l'élève et pourquoi il doit le faire, matériel (rôle des supports), les variables didactiques (leur rôle).

Le jury a valorisé les candidats sachant nuancer leur point de vue, prendre du recul et parfois tirer de leur expérience des exemples pour étayer leurs réponses. La capacité à articuler théorie et pratique, à expliciter leur problématique et leurs choix pédagogiques est estimée.

Mieux encore, le jury apprécie une réelle analyse réflexive et les candidats en mesure d'opérer des ajustements à ce qu'ils avaient mis en œuvre ou conçu.

Si la séquence a été mise en œuvre, ce qui rend la présentation plus précise, les candidats ne doivent pas hésiter à présenter des productions d'élèves et à les analyser au regard des objectifs visés, notamment en énonçant les erreurs et obstacles des élèves et en proposant des solutions. La présentation des travaux d'élèves est en effet particulièrement pertinente.

Dans une épreuve de mise en situation professionnelle, les candidats doivent affirmer certains incontournables du métier de pédagogue : la place de l'oral et de l'écrit, la trace écrite, la progressivité des apprentissages, la mémorisation des apprentissages.

## **5) - Bilan relatif à l'entretien avec le jury**

### Points forts remarquables :

- des candidats qui prennent le temps d'écouter les questions, qui demandent des reformulations si nécessaire, se positionnant dans une logique de formation, dans une attitude simple et modeste, ne cherchant pas à montrer qu'il détiennent la vérité et ni à contredire le jury
- une capacité à enrichir, à contextualiser la question posée
- des réponses claires et précises, argumentées
- des connaissances visiblement solides et sortant avec pertinence du contexte du sujet du dossier présenté
- une capacité à passer avec aisance d'une question à une autre, en restant précis et pertinent dans les réponses, ce qui témoigne d'une réflexion pédagogique déjà bien engagée.

### Points faibles relevés :

- une compréhension approximative des questions
- des réponses qui ne répondent pas à la question posée ou restent très superficielles
- des réponses qui mettent en évidence le manque de connaissances du candidat (didactiques, pédagogiques, ...)
- un manque de connaissance du système éducatif et de l'école
- des réponses qui restituent visiblement du « par cœur », sans montrer de réelle appropriation
- les fondements d'une pratique pédagogique réfléchie portant insuffisamment sur l'explicitation du sens
- des situations proposées aux élèves
- des connaissances erronées sur les aptitudes des élèves et le développement de l'enfant - le peu d'attention accordée au climat scolaire.

### Conseils aux candidats :

- écouter les questions posées afin d'y répondre de façon argumentée
- reformuler les questions afin de bien les comprendre
- être capable de rebondir, de reconstruire, d'enrichir, de contextualiser, de prendre en compte les remarques
- s'exprimer de façon claire et précise
- approfondir les connaissances du système éducatif

- bien connaître le fonctionnement d'une classe, les attendus de l'école primaire.

Les candidats doivent pouvoir davantage mettre à profit les observations faites dans les différents types de stages dont ils ont pu bénéficier.

Les questions du jury sont là pour les aider à approfondir leurs propositions pédagogiques et didactiques, elles couvrent l'ensemble des compétences spécifiques aux professeurs des écoles : les candidats doivent donc prendre le temps d'analyser les questions du jury pour infléchir leur approche personnelle sur certains points et déceler les aspects sous-jacents des remarques faites. Les candidats les plus en difficulté font en effet montre d'une faible réactivité et de peu d'aisance dans l'exploitation des pistes suggérées, alors que l'adaptabilité aux questions posées, l'ouverture à des thèmes, à l'interdisciplinarité, à des prolongements culturels maîtrisés ont été appréciés.

La différenciation pédagogique est souvent évoquée par les candidats. Nombre d'entre eux en ont toutefois qu'une compréhension ténue ou une vision stéréotypée et simpliste. Le plus souvent, la différenciation est essentiellement conçue en fin de séquence, après une évaluation sommative. Une différenciation des tâches pour les élèves les plus lents apparaît alors le principe clef le plus usité.

La référence aux compétences n'est que très peu citée par les candidats dont la logique d'allègement de la tâche conduit pourtant ces élèves à n'exercer que des compétences de bas niveau.

Les candidats exploitent l'apport des nouvelles technologies lors de la présentation de leurs séquences sans vraiment parvenir à montrer ou démontrer la plus-value pédagogique apportée par cet outil au service de la pédagogie et de la différenciation pédagogique.

Les jurys ont valorisé :

Les candidats en capacité d'argumenter et d'assumer leurs choix.

Des connaissances sur le développement de l'enfant

Une aptitude à envisager sereinement la polyvalence de l'enseignant du premier degré

Une ouverture sur l'interdisciplinarité et la pertinence des liens tissés entre les différentes disciplines.

Une connaissance non seulement du programme du cycle concerné mais aussi des liens de progressivité et de continuité entre les programmes des autres cycles

Des propositions d'autres séances ou séquences complémentaires, dans un même champ disciplinaire, dans d'autres domaines ou d'autres cycles. Le jury a particulièrement apprécié les candidats qui ont perçu la dimension transversale des apprentissages et la polyvalence du professeur des écoles et peuvent les illustrer par des exemples de démarche ou de pratique. Mais il regrette que peu de candidats soient en mesure de transférer des éléments de la séance présentée à d'autres cycles.

Approfondissement, élargissement (laïcité et citoyenneté en particulier)

La question des valeurs de la République, de la définition de la laïcité, de la démocratie ont été renforcées dans la préparation au concours. Si les textes fondateurs de notre République sont plutôt assez bien connus des candidats (charte de la laïcité, DDH, constitution, lois de 1886, loi de 1905), l'exploitation pédagogique qui peut en être faite n'a pas toujours convaincu les jurys.

Les candidats ont une bonne connaissance des textes qui régissent l'EMC

Les dimensions de sensibilité, du droit et la règle sont mis en exergue par les candidats qui les préfèrent manifestement à celles du jugement et de l'engagement.

Les thématiques récurrentes sont : les droits des enfants, les symboles de la République avant l'égalité Filles/Garçons et le refus des discriminations



Lors des oraux d'EMC, des candidats ont fait référence aux attentats de Charlie Hebdo et du Bataclan. Leur propos est bien de situer l'EMC comme levier éducatif pour lutter contre toutes les discriminations et éclairer les élèves au sens critique et à l'analyse raisonnée.

Les candidats ont conscience de leur futur rôle et de l'importance de l'Ecole. Ils démontrent leur volonté et leur implication. Le jury a valorisé les candidats qui engagent une réflexion sur l'intérêt et les enjeux de la discipline.

Certains d'entre eux investissent tant le sujet qu'ils peuvent aisément colorer leur propos en plaidoyer peu distancié et très ambitieux.

Il est nécessaire de rappeler qu'il convient également de connaître le fonctionnement des institutions, de l'organisation politique de la démocratie et de maîtriser la distinction entre valeur et principe. La première étape serait sans doute de se doter d'une connaissance suffisante du fonctionnement et de l'organisation du système éducatif.

Les candidats ont une perception floue de la notion d'espace public et des conditions d'application de la laïcité : règles vestimentaires (élèves, parents, intervenants..), règles applicables à l'Etat et aux collectivités territoriales (restauration, classe découverte, animation).

La question du débat ou de la discussion à visée philosophique, outil privilégié de cet enseignement mériterait d'être mieux appréhendée. Les candidats situent le plus souvent leur proposition pédagogique dans des modalités peu réalistes dans le cadre de la gestion et de la conduite d'une classe. Les compétences orales travaillées, les démarches envisagées, les modalités de mise en œuvre s'avèrent très succinctement entrevues.

Les attendus et les apprentissages visés sont imprécis.

De façon générale, la question de l'évaluation de cet enseignement doit être approfondie.

## 6) - Remarques spécifiques à l'Education musicale

Exemple de thèmes choisis : musique et langage (rap) – reconnaissance des instruments – activités rythmiques – la pratique du chant chorale – Gospel et Blues – le jazz – le chant en canon – construction d'instruments – la polyphonie – perception du son : son long/son court – le scat.

Le niveau global est considéré comme moyen avec des *écarts qui restent importants* entre les candidats, certains d'entre eux ayant particulièrement impressionné la commission.

### Constats / Conseils pour les prochaines sessions :

- Les piliers du PEAC ne sont pas toujours bien connus. Des candidats éprouvent certaines difficultés à construire.
- Une bonne culture générale est autant utile qu'attendue des candidats (une culture musicale éclectique par exemple, un répertoire de chansons enfantines)
- Les candidats ayant réussi maîtrisent les notions de tempo, d'intensité, de rythmes et de pulsation, respectent les tessitures - font le lien entre musique et la littérature de jeunesse, savent se positionner par rapport aux valeurs de la République et à la laïcité, intègrent cet enseignement dans le cadre d'un projet transdisciplinaire, chantent ou jouent d'un instrument.
- La différence entre les lieux de culte et les lieux culturels (églises) a pu être interrogée, certains marquent bien la différence mais d'autres hésiteraient encore à conduire leurs élèves dans une église pour profiter de l'acoustique dans le cadre d'une chorale ou pour observer l'orgue.

Le chant doit rester au cœur de l'éducation musicale.

Les membres du jury s'étonnent de candidats qui proposent l'apprentissage d'un chant, qui le présentent mais qui ne connaissent pas les paroles et peinent à l'exécuter avec une correction minimale. Ils se mettent ainsi en grande difficulté de pouvoir exposer les difficultés spécifiques du chant et de prévoir celles que peuvent rencontrer les élèves lors de l'apprentissage.

L'analyse des difficultés d'un chant (la faisabilité, les réelles difficultés autres que les paroles : hauteur, tessiture, ambitus, anacrouse, tempo, rythmes, ostinato, canon et plus globalement, progression vers la polyphonie ...) est à approfondir.

Le recours presque systématique à un intervenant extérieur rémunéré (DUMI) interroge encore sur la représentation qu'ont les candidats, qui pourtant ont choisi l'option, du métier et leur connaissance des aides et ressources pédagogiques disponibles.

Très infime est le nombre de candidats qui propose une exploitation de la pratique d'un instrument au service du développement culturel et artistique.

L'évaluation et l'hétérogénéité d'une classe, les dispositifs de différenciation et les traces écrites (si nécessaires), la création et la transversalité du sujet sont très peu abordés ; ces questionnements sont de fait réservés au jury qui s'en empare. Les candidats doivent s'y préparer.

L'entretien permet d'élargir et de vérifier les connaissances, les compétences et la culture des candidats dans les autres cycles, les autres domaines artistiques et les autres disciplines, et ce dans une logique de parcours (travail en équipe, progressions, programmations, PEAC, travail avec un intervenant extérieur en éducation musicale, connaissance des dispositifs tels que Orchestre à l'école, A.R.T.S, C.L.E.A.).

#### **IV- « 2<sup>ème</sup> épreuve orale : entretien à partir d'un dossier »**

1 → Extraits de l'arrêté du 19 avril 2013

2 → Bilan relatif à la première partie de la 2<sup>ème</sup> épreuve (EPS)

3 → Bilan relatif à la deuxième partie de 2<sup>ème</sup> épreuve (situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école)

4 → Remarques portant sur la présentation et la communication, sur l'ensemble des exposés et entretiens de l'épreuve

##### **1- Extraits de l'arrêté du 19 avril 2013 :**

Durée de préparation : 3 heures

Durée totale de l'épreuve orale : 1h15

Cette épreuve se compose de deux parties.

La première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que la connaissance de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les capacités du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

Tout comme la première épreuve, celle-ci évalue la capacité du candidat à inscrire son action quotidienne dans le cadre du référentiel de compétences attendues chez le professeur des écoles et sur lequel sera fondée son évaluation tout au long de sa carrière.

Cette deuxième épreuve est notée sur 100 :

- 40 points sont attribués à la première partie
- 60 points sont attribués à la seconde partie dont 20 points pour l'exposé et 40 pour l'entretien.

## 2 - Bilan relatif à la première partie de la 2<sup>ème</sup> épreuve (EPS)

- Durée de l'exposé : 10 minutes
- Durée de l'entretien : 20 minutes

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelle corporelles réalisables à l'école maternelle.

Le sujet peut être présenté à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles. Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée soit à une situation professionnelle adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

Le candidat expose ses réponses (dix minutes) et s'entretient avec le jury (vingt minutes). Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer.

### a) L'exposé

Les candidats qui réussissent choisissent une entrée par les compétences et montrent une connaissance de terrain suffisante, leur permettant de proposer des situations réalistes et bien adaptées à l'âge des élèves.

Ils montrent une connaissance précise de l'APSA. Les situations présentées sont motivantes, progressives et comportent une différenciation. La sécurité passive et active des élèves est prévue.

A l'inverse, les candidats qui réussissent moins bien ont choisi une entrée par les APSA et, dans ce cas, ce que l'élève apprend au cours de la séquence manque de précision.

Les jurys déplorent que trop de candidats perdent un temps précieux à décrire les situations laissant peu de place à l'analyse des problèmes rencontrés par les élèves dans les tâches qui leur sont proposées: dans ce cadre, les ajustements pédagogiques se réduisent parfois à une énumération d'activités qui ne font pas sens.

La sécurité n'est pas toujours suffisamment prise en compte.

La connaissance de l'activité reste souvent superficielle et mériterait d'être approfondie.

Les situations proposées par le candidat ne sont pas adaptées à l'âge des élèves et ne tiennent pas suffisamment compte de tout l'effectif de la classe. La réalité de terrain n'est pas suffisamment prise en compte. Très peu de références culturelles et didactiques de l'EPS illustrent les propos.

Il est important que les candidats repèrent la situation d'apprentissage, caractérisent son but, le dispositif, les consignes, les variables didactiques, les critères de réussite et de réalisation, les possibilités de différenciation et le rôle de l'enseignant.

Afin de faciliter la compréhension de certaines situations pédagogiques exposées, le recours au tableau/feuille A3 et/ou à la schématisation peut être facilitateur et privilégié (attention alors à la gestion du temps). Il importe de proposer des situations réalistes et de veiller à la différenciation des apprentissages et de s'attacher à formuler des consignes précises qui seraient données aux élèves. Il est intéressant de rappeler combien les enjeux pluridisciplinaires de l'EPS peuvent être mis en valeur (enjeux culturels, sociaux, etc.) et de prendre en compte l'éducation à la santé. L'explicitation des critères de réussite qui peuvent être verbalisés auprès des élèves est appréciée.

### b) L'entretien

Les entretiens font apparaître des candidats convenablement préparés, ceci n'occultant évidemment pas les disparités dans les investissements personnels.

Le jury apprécie que les candidats aient la capacité à prendre appui sur les connaissances didactiques de l'APSA, sur la pédagogie et sur les connaissances générales de l'EPS. En ce sens, la pratique, l'expérience d'encadrement peuvent constituer une aide pour le « comment faire apprendre ».

Le temps d'entretien, destiné à approfondir ces questions, doit aussi permettre aux candidats de présenter ce qu'ils savent des manières de faire, des enjeux et programmes de l'EPS. Il convient, par conséquent, que les candidats se préparent à anticiper pour se mettre en capacité de traiter ces questions ou, a minima, de se montrer réactif face aux remarques et questions du jury en sachant aborder les champs possibles de questionnement.

Généralement, les candidats éprouvent des difficultés à faire le lien entre leur pratique sportive personnelle et le bénéfice que cette expérience peut apporter dans la mise en œuvre des pratiques de classe. Cette partie de l'entretien doit également être anticipée par le candidat.

Les jurys ont privilégié les prestations des candidats articulant avec pertinence les conduites motrices observées aux questions d'enseignement visées, se fixant des objectifs réalistes, proposant des remédiations concrètes au regard des problèmes repérés montrant ainsi les compétences attendues dans le cadre de l'épreuve.

Quelques candidats ont pu cependant proposer des réajustements de leur démarche, ou ont formulé des interrogations sur certains points de leur séquence. Cela a été fortement apprécié, car le candidat a pu ainsi valoriser sa capacité à questionner sa pratique et à proposer des alternatives.

### **3 - Bilan relatif à la deuxième partie de la 2ème épreuve (situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école)**

- Durée de l'exposé : 15 minutes
- Durée de l'entretien : 30 minutes

Elle consiste en un exposé du candidat (quinze minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (trente minutes).

L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes et des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

Parmi les thèmes proposés peuvent figurer la difficulté scolaire, la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves, le redoublement, la continuité école-collège et le parcours individuel de l'élève, les enjeux de l'école maternelle, l'évaluation... Des sujets sont également proposés sur les rythmes scolaires, leurs enjeux et leur impact sur l'organisation des enseignements et des activités scolaires, leurs articulations avec les activités pédagogiques complémentaires (APC) mais aussi avec les temps d'activités périscolaires et ce, dans le cadre du projet d'école.

Cette liste non exhaustive témoigne de la diversité des sujets qui peuvent être proposés. Le système éducatif français, son organisation, ses objectifs, ses valeurs, son histoire et les enjeux contemporains sont des thèmes de réflexion qui doivent aussi être pris en compte par le candidat lors de l'entretien.

Le candidat doit veiller à être précis sur les termes et concepts utilisés : ne pas s'aventurer à donner une référence sans être capable, lors de l'entretien, de la développer.

Les candidats doivent se méfier des représentations de l'école qu'ils ont conservées de leur propre scolarité, la société évolue et l'école aussi.

Les candidats doivent être en mesure d'identifier et de tenir compte des nombreux partenaires de l'école.

Les candidats doivent être en mesure de connaître les enjeux et mesures principales concernant l'éducation prioritaire.

### **Remarques sur la prestation des candidats**

#### - L'exposé

Globalement, les exposés des candidats correspondent aux attendus de l'épreuve en terme de durée même si certains exposés se sont révélés plus courts.

Il est à noter que les études de cas concrets proposés ont été souvent traitées de manière trop rapide et trop superficielle par de nombreux candidats. Elle devrait pourtant être l'occasion de montrer une connaissance moins livresque du système éducatif et de démontrer des compétences d'analyse et des aptitudes à construire des réponses en tant que futur professionnel du système éducatif.

En outre, c'est pourtant l'enjeu même de la nouvelle formation par alternance des enseignants qui doit être mise en œuvre dans le cadre de la refondation de l'Ecole.

Les membres du jury ont particulièrement apprécié les exposés structurés qui, après une courte introduction, annoncent une véritable problématique. Il est important que les candidats puissent faire des liens entre les différents éléments qui constituent leur exposé. Parfois, certains complètent judicieusement leur présentation en faisant référence à des connaissances personnelles qui ne figurent pas dans les documents proposés.

Les candidats performants sont ceux qui réussissent à ne pas lire leurs notes et qui ne cherchent pas une réponse « attendue » mais qui argumentent et font part de leur point de vue : les capacités d'analyse d'une situation, mettant en exergue toute sa complexité, sont plus importantes qu'une réponse formelle.

A l'inverse, la paraphrase des textes est contre-productive, d'autant qu'elle révèle parfois des erreurs de compréhension de certains textes. Quelques rares candidats procèdent à un résumé des textes, ce qui ne répond pas aux attendus de l'épreuve.

#### - L'entretien

Globalement, les candidats ont fait la preuve de leurs capacités à entrer dans l'entretien. La majorité d'entre eux montre un sens de l'écoute et la capacité à entendre les questions posées par le jury.

Certains sujets semblent avoir mis davantage en difficulté certains candidats. C'est le cas des enjeux de l'école maternelle, de l'école inclusive et de tout ce qui a trait à l'ASH, de la place accordée aux familles à l'école, du climat scolaire et du redoublement.

Les questions des interrogateurs visent souvent à sortir d'un discours général pour évoquer des situations concrètes, en lien avec les conditions réelles d'exercice. C'est lors de ces moments d'échanges que sont parfois apparues des lacunes importantes dans la connaissance du système éducatif et de son fonctionnement.

Les programmes de l'école primaire sont à connaître. Certains candidats se montrent défailants sur ce point, pourtant fondamental, du métier de professeur des écoles.

Par ailleurs, les droits et devoirs du fonctionnaire ne doivent pas constituer un savoir purement livresque. Ils doivent transparaître au travers du propos du candidat et constituer une référence dans l'analyse complexe de situations ou de problématiques abordées.

«La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement.» (Compétences communes à tous les professeurs, Référentiel de compétences du 1er juillet 2013)

Le jury espère un niveau de culture générale qui permette aux candidats d'appuyer leur propos de références en littérature de jeunesse ou en arts ; l'attente du jury étant circonscrite aux savoirs enseignés à l'école primaire.

En effet, certains candidats se trouvent en grande difficulté de citer des œuvres, des artistes, de situer des périodes historiques et sont en incapacité d'offrir quelques grandes figures féminines pouvant être présentées aux élèves dans le cadre de l'éducation à l'égalité filles-garçons.

#### **4 - Remarques portant sur la présentation et la communication, sur l'ensemble des exposés et entretiens de l'épreuve**

Les jurys sont sensibles à la qualité de la présentation et la clarté des propos, ils invitent les candidats à éviter certains écueils qui peuvent les desservir (langage maniéré, tics langagiers, voix monocorde, confusion dans le lexique employé, contenu trop général, de nombreux lieux communs, paraphrase des textes sans proposer d'analyse et de synthèse des documents, non maîtrise de la langue étrangère (lexique, syntaxe), émotivité excessive, manque d'assurance).

Les candidats qui réussissent dans la présentation de leur exposé sont parvenus à se détacher des documents proposés. L'exposé est clair et structuré, illustré d'arguments personnels. Le lexique spécifique et les sigles sont connus et employés à bon escient. Les textes de références sont présentés par une synthèse. Les propos apportent une progressivité, illustrée dans la conclusion.

La loi pour une école de la confiance est connue. Le jury vérifie cette connaissance théorique puis interroge les candidats, au-delà du catalogue d'actions et de dispositifs récités, sur la finalité et les enjeux pour l'École. Il est attendu une mise en perspective de la politique éducative.

La représentation de la diversité des conditions d'exercice semble assez superficielle : réalités de l'école rurale, de l'éducation prioritaire, et souvent empreinte de stéréotypes.

L'éducation prioritaire mériterait d'être connue par son référentiel en six priorités et dans une approche globale et partenariale. La liste des dispositifs et l'apport de moyens ne suffisent pas pour définir les enjeux scolaires et sociaux.

Des candidats ont manifesté une absence de conscience des réalités de vie de certains élèves et des causes qui tiennent des familles éloignées de l'école. Plus rarement fort heureusement, un positionnement inacceptable eu égard aux valeurs de l'école a été relevé, quand il témoignait d'un regard supérieur et condescendant envers ces familles.

De même, les propositions pédagogiques relatives aux jeunes élèves de la maternelle sont souvent mal adaptées à leurs possibilités. Le jeune enfant et son développement restent insuffisamment connus, notamment dans ces incidences pour l'apprentissage du langage et des langages. Un effort reste à entreprendre pour mieux exposer les processus d'apprentissage des élèves.

Le langage oral au cœur des apprentissages devra faire l'objet d'une attention plus soutenue dans le cadre de la préparation des candidats.

La culture numérique est étonnamment inexplorée du point de vue de ses enjeux pour l'école, mais aussi de ses applications pédagogiques. La réflexion sur les usages numériques est pauvre au regard de sa place comme priorité nationale (compétence « Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier »).

L'inscription des apprentissages dans des parcours est peu citée. Là encore, il serait pertinent que les candidats se saisissent de cette dimension et de ses implications pédagogiques. Si l'organisation des enseignements en cycle est connue, les modifications qu'elle entraîne notamment pour le travail des enseignants obligatoirement collaboratif dans ses aspects de programmation et d'évaluation demeurent virtuelles.

Le principe de coéducation est le plus souvent mal compris et conduit des candidats à une interprétation abusive du rôle de l'enseignant qui pourrait convoquer, exiger, rappeler à l'ordre les

parents de leurs élèves. Pavé de bonnes intentions leur discours se veut dans la recherche de l'intérêt de l'enfant. Il dénote surtout un positionnement condescendant a priori et une méconnaissance du cadre réglementaire et juridique dans lequel l'enseignant se situe et agit.

Les partenaires de l'Ecole sont cités. La composition des conseils d'école est connue. Le rôle des Atsem est perçu. En revanche, rares sont les candidats qui peuvent avec clarté définir le cadre de compétences partagées entre l'Ecole et la collectivité territoriale.

Certains ignorent les attributions et obligations du Maire envers l'Ecole. Les questions de financement semblent étrangères aux réalités du fonctionnement d'une école. Il serait judicieux que de futurs fonctionnaires d'état aient une vision plus nette du fonctionnement de leur institution et des institutions, ne serait-ce que pour les enseigner.

Le jury invite les candidats à percevoir la polyvalence davantage par sa fonction dans la construction des connaissances et des compétences (notamment transversales) que dans ses aspects fonctionnels (tous les niveaux, toutes les matières).

La finalité de la conception de situations d'apprentissage complexes portées par l'interdisciplinarité ne rivalise pas avec certaines pratiques pédagogiques d'équipe (échanges de service, classes partagées).

Il serait utile que la polyvalence soit mieux envisagée dans ses implications. (Compétence P1: Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique, tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire.)

La prestation des très bons candidats se caractérise par un recours pertinent à des exemples bien choisis, issus de l'expérience. La capacité à analyser l'expérience lors des stages aussi bien dans ses aspects pédagogiques que ceux relevant de la vie scolaire est reconnue. Le candidat qui tire partie avec pertinence du lien établi entre les textes réglementaires et les exigences éthiques parvient à convaincre le jury.

La préparation au concours doit doter les candidats d'outils de mise à distance et d'analyse réflexive. A défaut, l'observé et le constaté prévalent sur les indications institutionnelles.

Des candidats se perdent alors dans un transfert outrancier du contexte rencontré (vécu) à la généralisation voire à la modélisation. Ceci semble particulièrement patent chez des candidats possédant une expérience professionnelle en milieu scolaire qui leur fournit certes un matériau dense issu de l'observation, mais pas toujours des moyens de l'analyser. Ceci peut contribuer à altérer la projection dans le métier.

L'épreuve a été discriminante pour les candidats dont les trop faibles connaissances du système éducatif, souvent significatives d'une préparation insuffisante, l'attitude ou les valeurs exprimées, le niveau de maîtrise de la langue française ne sont pas parus compatibles avec une entrée dans la formation de professeur des écoles stagiaire.

### Recommandations

- Un pas qualitatif dans la préparation peut être franchi dès lors que les candidats savent passer d'une approche descriptive des faits, des normes ou des principes à la compréhension de leurs enjeux.

Les candidats doivent avoir compris les enjeux des politiques éducatives. La question du « pourquoi » l'existence de telle loi, tel règlement reste souvent sans réponse. La compétence 2 du référentiel : Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école : (Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et son organisation en comparaison d'autres pays européens) s'inscrit pourtant largement dans la finalité de l'épreuve. Cette approche est à mettre en relation avec les connaissances historiques, souvent

déficitaires, relatives à l'évolution du système éducatif, aux grandes étapes, aux grandes réformes et aux contextes historiques qui peuvent les expliquer.

## **V – Conclusion sur les épreuves d'admission**

La session 2021 des concours de recrutement de professeurs des écoles montre de nouveau que nombre de candidats se sont préparés avec sérieux aux épreuves d'admission, en dépit d'un contexte sanitaire perturbant pour tous.

Une préparation rigoureuse des épreuves orales d'admission doit prendre en compte toutes les dimensions du métier de professeur des écoles. Le cadre institutionnel et réglementaire, les programmes doivent être connus, les conditions d'exercice appréhendées.

A cela, s'ajoute l'enjeu même de la formation par alternance au niveau master. Cela suppose, de fait, que les candidats soient capables, non seulement de rédiger leurs dossiers sans erreurs orthographiques et/ou syntaxiques mais aussi et surtout à démontrer des capacités d'analyse inscrites et développées dans un cadre conceptuel maîtrisé, excluant le psittacisme et le « par cœur », ce qui, on peut le déplorer encore, est apparu à plusieurs reprises.

Devenir professeur des écoles, c'est s'engager dans un métier exigeant qui nécessite des fondements scientifiques solides, des choix pédagogiques et didactiques conscients et éclairés, une connaissance du développement de l'enfant. Ceci suppose une réelle capacité à les inscrire dans le cadre de la **polyvalence** (c'est-à-dire la capacité en mettre en lien les savoirs disciplinaires et en saisir les enjeux), qui constitue, par essence, le cœur du métier de professeur des écoles.

L'intérêt porté à l'action du maître dans la classe est, certes, d'une haute importance. La prise en compte de la diversité des élèves, la mesure des progrès de chacun d'entre eux mais également des acquis sur lesquels il peut s'appuyer, les stratégies pour lever les obstacles fondent le professionnalisme de tout enseignant et constituent l'enjeu d'une école de la République refondée.

Chaque élève doit être engagé dans la voie de la réussite et tout candidat se destinant à enseigner se doit de développer une réflexion professionnelle et pédagogique de sorte à atteindre cet objectif majeur.

## **VI – Epreuves d'admissibilité**

### **1) Epreuve de mathématiques**

#### **ÉPREUVE ET PRESTATION DES CANDIDATS**

Cette épreuve correspondait aux attendus du CRPE et ne présentait pas de difficultés majeures, tant dans les deux parties notionnelles que dans la partie didactique.

Le sujet couvrait un large champ de connaissances mathématiques élémentaires, plus particulièrement la géométrie plane, la géométrie dans l'espace, les grandeurs et mesures, les fonctions, les probabilités, les statistiques, le calcul numérique, le calcul littéral. Il faisait aussi appel aux outils numériques (Scratch et tableur). La didactique questionnait sur l'analyse d'erreurs et les remédiations possibles pour du calcul en ligne en CE1, une situation de proportionnalité et la numération décimale en CM2.

On notera de nouveau l'absence de situation pour le cycle 1.



L'idée de demander la rédaction d'une affiche dans la partie didactique était nouvelle et a été jugée très pertinente par les correcteurs.

Les candidats ont, en majorité, abordé les trois parties. Au niveau notionnel, la seconde partie a été moins réussie que la première. La troisième partie sur la didactique a été la moins réussie de toutes.

D'une façon générale, l'orthographe et la présentation des copies étaient satisfaisants. On a cependant relevé des termes mathématiques usuels mal orthographiés (« dizièmes », « hypothénuse », « le calcule », « parrallèle ») et une mauvaise conjugaison des verbes (« on résoud », « on conclue »).

## REMARQUES PAR PARTIES

### Première partie

Cette partie proposait une situation de géométrie menant à une modélisation. Elle convoquait le théorème de Pythagore, le théorème de Thalès, des lectures graphiques, une fonction, la résolution d'une équation, des calculs en lien avec la vitesse, des conversions de grandeurs composées, des aires, des volumes et une formule de tableur.

#### Réussites :

Les questions portant sur les calculs d'aires (A.1), le théorème de Pythagore (A.2) ou la lecture de graphiques (C.1) ont été les mieux réussies.

Les calculs de vitesse étaient souvent corrects et les conversions maîtrisées. En revanche, la procédure privilégiée par les candidats reposait plus souvent sur un tableau de proportionnalité que sur les grandeurs quotients.

Les arrondis ont, dans l'ensemble, été bien traités.

#### Echecs :

Certains candidats ont utilisé des valeurs approchées dans des suites de calculs et ont obtenu des résultats éloignés des valeurs attendues.

Dans la question C.1, certains candidats n'ont pas expliqué correctement pourquoi les coups de pied A et B ne convenaient pas.

La formule de tableur de la question C 3.a a posé souci à certains candidats, qui ont rédigé la formule sur papier, sans tenir compte de la syntaxe du logiciel numérique et n'ont donc pas utilisé =, ^, \* et B1 pour le nom d'une cellule. Le taux de réussite moyen (pourcentage moyen de points prévus par le barème obtenu par les candidats) pour cette question est 69 % pour les candidats du public (933 copies) et 48 % pour les candidats du privé (101 copies).

La question C.4 a été la principale difficulté. L'équation a rarement été résolue. Le fait que  $x = 0$  soit une solution possible n'a quasiment pas été reporté sur les copies. Les candidats ont divisé par  $x$  pour simplifier l'écriture, sans préciser le cas  $x \neq 0$ . D'autres ont testé les deux valeurs. Seuls quelques candidats ont factorisé le membre de gauche et évoqué un produit nul. Le taux de réussite moyen pour cette question est 55 % pour les candidats du public et 34 % pour les candidats du privé.

## Deuxième partie

### Exercice 1

Cet exercice portait sur le volume du parallélépipède et du cylindre.

#### Echec :

La question 3 portant sur la recherche du diamètre d'un cylindre, connaissant la hauteur et le volume, n'a pas été correctement traitée. On a parfois constaté la confusion entre rayon et diamètre.

### Exercice 2

Cet exercice de statistique nécessitait la connaissance des définitions de l'étendue, de la médiane et de la moyenne pondérée.

#### Réussite :

Question 2.a : interprétation de l'étendue.

#### Echec :

Question 4 : calcul de la moyenne (pondérée) de la réunion de 2 groupes d'individus.

Une proportion non négligeable de candidats n'a pas tenu compte des effectifs dans le calcul de la moyenne. Le taux de réussite moyen pour cette question est 46 % pour les candidats du public et 35 % pour les candidats du privé.

Question 5.b : calcul d'un pourcentage d'augmentation pour un effet déterminé sur la moyenne. Le taux de réussite moyen pour cette question est 67 % pour les candidats du public et 51 % pour les candidats du privé.

### Exercice 3

Cet exercice portait sur la programmation de figures géométriques avec Scratch.

Quand il était abordé, il était plutôt réussi, sauf pour la dernière question.

#### Réussite :

Question 1 : correspondance entre programme de construction et figure.

#### Echecs :

Question 3.a : la notion de transformation du plan (rotation) semble méconnue de beaucoup de candidats. Le taux de réussite moyen pour cette question est 50 % pour les candidats du public (dont non traité dans 192 copies sur 933) et 32 % pour les candidats du privé (dont non traité dans 19 copies sur 101).

Question 4 : la figure proposée était souvent fautive (carrés séparés ou placés verticalement). Le taux de réussite moyen pour cette question est 60 % pour les candidats du public (dont non traité dans 219 copies sur 933) et 36 % pour les candidats du privé (dont non traité dans 24 copies sur 101).

### Exercice 4

Cet exercice portait sur les probabilités.

#### Réussites :

Questions 2 et 3 : la modélisation des affirmations en arbres pondérés ou en tableaux a souvent permis de les justifier correctement.

#### Echec :

Question 1 : beaucoup de candidats n'ont pas exprimé l'indépendance des tirages, même lorsqu'ils notaient que la probabilité d'obtenir « pile » était égale à 0,5. Le taux de réussite moyen pour cette question est 62 % pour les candidats du public et 55 % pour les candidats du privé.

### **Troisième partie**

Cette partie concernait des analyses de procédures d'élèves et la proposition de situations d'apprentissage relevant des cycles 2 et 3.

Si, dans l'ensemble, les candidats ont relativement bien décrit les erreurs des élèves et les procédures employées, les analyses ont été plutôt rares. Il est important que les candidats ne se contentent pas de décrire les productions des élèves mais analysent leurs erreurs, afin d'en déduire les natures réelles des difficultés, pour y remédier plus efficacement.

Les propriétés mathématiques utilisées ou attendues n'ont pas été explicitement nommées.

#### **Situation 1**

Il s'agissait de calculs d'additions en ligne en CE1.

L'analyse des procédures des élèves est restée superficielle. Elle ne s'appuyait pas sur la terminologie des programmes (décomposition, recombinaison, complément à la dizaine, associativité, commutativité...).

Certains candidats n'ont pas fait de différence entre calcul en ligne et calcul mental.

Dans la situation 1, peu de candidats ont remarqué que l'élève 2 ne procédait pas au calcul des doubles 15 et 15, mais à celui de l'ajout des 3 dizaines. Peu ont remarqué la bonne connaissance par les élèves de la numération décimale pour convertir 3 dizaines en 30 unités (qui peut sembler évident pour le candidat, mais qui l'est moins pour un élève de cycle 2).

#### **Situation 2**

Il s'agissait d'une situation classique de proportionnalité en CM2.

La situation de proportionnalité a été reconnue par une majorité des candidats. Cependant, à nouveau, les propriétés mathématiques mises en jeu ont été peu citées (la linéarité) et il y a parfois eu confusion en désignant le coefficient de proportionnalité par « coefficient de linéarité », expression impropre.

La question sur l'affiche n'a pas été comprise par de nombreux candidats : beaucoup ne proposaient qu'une correction lacunaire, parfois hors programme avec le produit en croix. Le taux de réussite moyen pour cette question est 43 % pour les candidats du public (dont non traité dans 133 copies sur 933) et 32 % pour les candidats du privé (dont non traité dans 16 copies sur 101).

Les contenus des affiches proposées tenaient rarement compte de l'enjeu final : aider à la mémorisation et permettre la modélisation d'autres problèmes.

#### **Situation 3**

Cette situation de comparaison de nombres décimaux en CM2 a généralement été mal traitée par les candidats. La conception du nombre décimal n'est pas toujours correctement perçue, ni bien

explicitée. En particulier, les candidats évoquent maladroitement l'unité pour parler de la partie entière d'un nombre décimal.

La question 1b a été assez peu réussie. On a relevé une confusion entre « droite graduée » et « règle graduée ». Le taux de réussite moyen pour cette question est 60 % pour les candidats du public et 56 % pour les candidats du privé.

## CONSEILS POUR LES FUTURS CANDIDATS

### ➤ Se préparer à l'épreuve

De manière générale :

- Lire les comptes rendus des sessions précédentes qui pointent les fréquentes erreurs et maladresses relevées par le jury ;
- Revoir les notions fondamentales de géométrie, de calcul, de statistique et de probabilités des programmes de collège.

En mathématiques :

- Distinguer chiffre et nombre ;
- Distinguer unités et partie entière ;
- Distinguer milliers et millièmes ;
- Vérifier les hypothèses d'un théorème avant de l'appliquer ;
- Distinguer la notation de la droite (AB), du segment [AB] et de la distance AB ;
- Travailler sur les transformations du plan ;
- Faire la différence entre une écriture mathématique et les notations informatiques de tableur ;
- Approfondir la notion de proportionnalité, concept fréquemment présent ;
- Travailler sur les résolutions d'équations ;
- Revoir les notions de moyenne pondérée et de médiane d'une série statistique.
- Distinguer valeur arrondie et valeur approchée et utiliser à bon escient les symboles = ou  $\approx$  ;
- Ne pas oublier de préciser les unités des grandeurs utilisées ;
- Savoir convertir tous les types d'unités de mesure ;
- Connaître les formules de périmètres, d'aires et de volumes ;
- Connaître les propriétés de la proportionnalité (linéarité) et savoir que le « produit en croix » n'est pas étudié à l'école élémentaire ;
- Travailler les pourcentages :  $(8 \times 100) / 19 \approx 42$  et non 42% ;
- S'entraîner à quelques situations de programmation avec le logiciel gratuit, ou bien l'application en ligne Scratch.

### En didactique

- Bien connaître les textes officiels, en particulier les documents d'accompagnement des programmes ainsi que les repères de progression disponibles sur Eduscol pour maîtriser les attendus de l'école primaire (ex : passage à l'unité et non coefficient de proportionnalité ou « produit en croix »).
- Réfléchir sur le rôle et la conception des outils communs de référence présents dans les classes (par exemple une affiche).
- Travailler les différents types de calcul proposés aux cycle 2 et 3 (calcul en ligne, calcul mental, calcul posé et calcul instrumenté) et en comprendre les interactions et les complémentarités.

- Pour analyser des productions d'élèves, il ne faut pas rester dans la description, mais s'en servir pour appréhender l'activité cognitive de l'élève, ce qu'il a mobilisé en termes de processus. Adopter un regard professionnel sur les productions. Se projeter face à des élèves pour bien comprendre les énoncés de la partie didactique. L'analyse des réponses des élèves doit montrer que le candidat cherche à comprendre leur cheminement de pensée.

➤ Pendant l'épreuve être attentif à la rédaction de la copie

Les conseils d'organisation prodigués les années précédentes ont plutôt été bien suivis. Cependant, un certain nombre de copies nous amènent à les répéter.

Il faut organiser sa copie :

- Ecrire lisiblement, éviter les abréviations, aller à la ligne, aérer la copie ;
- Encadrer ou souligner les titres et résultats avec le même stylo ;
- Respecter scrupuleusement l'anonymat (pas de signe, pas de couleur) ;
- Identifier et repérer clairement les différentes parties, exercices et questions ;
- Ne pas traiter un exercice sur plusieurs copies, laisser plutôt un espace pour y revenir de manière à ne pas mélanger les parties ;
- Identifier les questions posées et y répondre complètement avec précision, clarté et concision ;
- Bien lire les consignes (ne pas oublier une procédure quand deux sont demandées) ;
- Ne pas recopier les exercices ou questions de l'énoncé ;
- Rédiger des phrases de conclusion ;
- Sur un exercice comme celui de la conception d'affiche, ne pas hésiter à la reproduire sur la copie telle qu'elle serait présentée dans une classe, plutôt que de la décrire avec des phrases. Avoir conscience du public auquel elle est destinée pour la rendre pertinente ;
- Exposer ce qu'il y a à faire, indiquer comment on s'y prend (démonstration s'appuyant sur une formule, un théorème) et formuler clairement la réponse à la question posée ;
- Ne pas hésiter à utiliser schémas, tableaux, et outils de communication écrite permettant de bien exposer sa pensée, ses calculs ou son raisonnement ;
- Ne pas sauter d'étapes dans les calculs ;
- Présenter les analyses didactiques sous la forme d'un tableau synthétique qui correspond précisément aux critères d'analyse demandés dans la consigne ;
- Ne pas se contenter de décrire ce que les élèves ont écrit dans leur production mais, quand la question le demande, analyser les procédures utilisées ;
- Ne pas hésiter à entrer dans les détails lors des analyses de travaux d'élèves et formuler toutes les procédures et connaissances mises en œuvre, même celles qui paraissent les plus évidentes.

Il faut apprendre à gérer son temps d'une part pour éviter que les derniers exercices traités soient moins aboutis et d'autre part pour pouvoir relire la copie avant de la rendre.

Enfin, il est bon de rappeler aux candidats d'écrire le début d'une piste de recherche même si celle-ci n'est pas entièrement aboutie.

## 2) Epreuve de français

### Présentation de l'épreuve

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement (Arrêté du 19 avril 2013 paru au JO n°99 du 27 avril 2013).

D'une durée de quatre heures et notée sur 40 points, l'épreuve écrite de français vise à évaluer la maîtrise de la langue française des candidats (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression) ainsi que leurs connaissances sur la langue. Elle doit aussi évaluer leur capacité à comprendre et analyser des textes (dégager une problématique, construire et développer une argumentation) ainsi que leur capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques des pratiques d'enseignement du français.

### **Elle comporte trois parties :**

I. La production d'une réponse, construite et rédigée, à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires et/ou documentaires, notée sur 11 points.

II. Une partie portant sur la connaissance de la langue (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique). Le candidat répond, de façon argumentée, à des questions portant sur des connaissances ponctuelles et procède à des analyses. Il peut également avoir à fournir des hypothèses sur les origines d'erreurs-types dans des productions d'élèves. Cette partie est également notée sur 11 points.

III. L'analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement du français, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire, qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique) et de productions d'élèves de tous types. Il s'agit de mesurer la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement. Cette analyse est notée sur 13 points.

Les 5 points résiduels sont attribués à la qualité écrite de la production.

### **Le sujet de la session 2021**

**Première partie :** Les quatre textes, qui portaient sur de la notion de solitude, étaient accessibles, mais la longueur du corpus a entraîné, pour un nombre important de candidats, des difficultés dans la gestion du temps.

1°) Jean-Jacques Rousseau, *Rêveries du promeneur solitaire*, 1782 (extrait de la cinquième promenade)

2°) Guy de Maupassant, *Solitude*, nouvelle publiée dans le journal *Le Gaulois*, le 31 mars 1883

3°) Michel Tournier, *Vendredi ou les limbes du Pacifique*, 1967

4°) Sylvain Tesson, *Dans les forêts de Sibérie*, 2011

La variété des genres et la contextualisation des œuvres permettaient d'engager une réflexion riche et ouverte, que certains candidats ont rapprochée du contexte sanitaire actuel.

**Seconde partie :** Les exercices proposés pour évaluer les connaissances de la langue sont attendus et en accord avec le concours. Cinq exercices successifs permettaient d'apprécier la maîtrise des candidats dans différents domaines : l'étymologie (question 5), la syntaxe des accords (question 4), l'analyse de propositions (question 2), des pronoms (question 1), la maîtrise des modes et temps verbaux ainsi que leurs valeurs (question 3). Comme chaque année, le jury attend d'un(e) futur(e) professeur(e) des écoles qu'il(elle) connaisse de manière approfondie les fondamentaux de la grammaire scolaire de fin de collège. Cette partie de l'épreuve requiert en outre des candidats une grande rigueur dans la rédaction et la présentation des réponses, car elles se doivent d'être claires et sans approximation.

**Troisième partie** : Quatre questions étaient à traiter par les candidats, à partir d'un corpus de trois documents pour une exploitation en grande section de maternelle :

- 1°) extrait de l'album La Chenille et les animaux sauvages de Laura Rosano (Seuil Jeunesse, 2005);
- 2°) Séquence autour de cet album;
- 3°) Exemples d'outils de référence proposés dans la classe, à disposition des élèves.

Les candidats devaient identifier les compétences travaillées dans la séquence proposée (question 1), expliquer ce qu'est « un récit en randonnée » et montrer l'intérêt de son usage pédagogique (question 2), proposer une analyse critique des choix de l'enseignant dans ce qu'il nomme la « phase d'exercice » (question 3), déterminer les conditions à mettre en place pour favoriser l'utilisation des outils de référence par les élèves (question 4).

Au-delà de la description des supports d'enseignement, il est demandé d'en dégager les points positifs et les limites, démarche dans laquelle trop peu de candidats osent s'engager.

Il est donc important de posséder une bonne connaissance des programmes et des ressources institutionnelles afin de saisir les enjeux des situations proposées dans le corpus et d'en identifier les composantes. Cette perception des enjeux est indispensable également pour adapter les réponses aux questions, car l'absence de barème détaillé entraîne parfois des réponses inutilement développées à certaines questions qui demandaient un traitement concis, comme pour la question 1, par exemple. Trop de candidats, en effet, produisent un catalogue de compétences, sans les mettre en lien avec le contexte étudié, et sans les hiérarchiser.

## **Réussites et points à améliorer**

### **Première partie**

La problématisation des textes est l'une des conditions inhérentes à un développement pertinent. Les copies satisfaisantes ont fait montre d'un réel effort pour faire dialoguer les quatre extraits, tout en ménageant une argumentation claire et structurée. Ainsi, les copies les plus valorisées sont celles ayant répondu à une problématique fine établissant des liens, de convergence et de divergence, justifiés entre les documents. Ces copies se signalent également par le repérage et l'analyse des procédés d'écriture qui permettent d'éviter la paraphrase et exploitent avec pertinence des citations justifiant l'idée développée. L'emploi d'un vocabulaire choisi, favorisant le recul nécessaire à une mise en relation précise et justifiée, a aussi été apprécié.

En revanche, de nombreuses erreurs, souvent liées à une méthode imparfaitement acquise, ont été relevées : titres des textes non soulignés, absence d'alinéas en début de paragraphes, absence de structure interne, passages redondants entre la transition et le paragraphe suivant, désignation des textes par leur numéro et non par leur titre, absence de citations ou simple renvoi à des lignes sans relevé, paraphrase excessive des textes.

Le texte de Maupassant a souvent été oublié.

Les problématiques trop amples n'ont pas permis de conduire l'argumentation de manière efficiente.

### **Seconde partie**

Les copies les mieux notées sont celles qui démontrent la maîtrise des fondamentaux de la grammaire scolaire de fin de collège. Elles font également preuve de rigueur et de précision dans l'établissement, la présentation et la rédaction des réponses.

Dans les copies moins performantes, l'étymologie et l'analyse des subordonnées restent encore fragiles. De trop nombreux candidats, pourtant mis en garde dans les rapports de jury précédents, continuent à penser que le préfixe a- ne peut avoir qu'un sens privatif. Par ailleurs, la justification des terminaisons a été parfois réduite à une explication très simplifiée sans identification de la nature grammaticale précise des mots soulignés. Les notions de « nature » et « fonction » sont encore trop souvent confondues.

Certains candidats ont opté pour des réponses présentées sous forme de tableau au détriment de réponses rédigées. Cette pratique, ponctuelle, ne saurait être appliquée à toutes les questions de cette partie.

### **Troisième partie**

Les bonnes copies ont su relever les limites de la démarche pédagogique proposée par l'enseignant et ont envisagé des pistes de travail pour les élèves, démontrant ainsi leur capacité à devenir enseignants eux-mêmes.

Dans les prestations moins réussies la description se substitue trop souvent à l'analyse.

### **Comment se préparer efficacement ?**

Modification de l'épreuve à partir de la session 2022 (arrêté du 25 janvier 2021 ; MENH2033191A)

L'épreuve écrite disciplinaire (coefficient : 1) d'admissibilité de français prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, littérature d'idées, d'essai, ...) d'environ 400 à 600 mots.

Elle comporte trois parties, que le candidat doit traiter en trois heures, et est notée sur 20 :

- une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidats ;
- une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.



## **Conseils pour réussir**

La gestion du temps reste une condition essentielle pour la réussite de cette épreuve et éviter des analyses sommaires, une lecture rapide et approximative du texte et des énoncés. Il est donc indispensable de s'entraîner au travail en temps limité, afin de ne pas être pris au dépourvu lors des épreuves.

## **La spécificité de l'épreuve écrite de français**

La difficulté de l'épreuve requiert une agilité intellectuelle qu'on ne peut acquérir que par un entraînement assidu aux différents exercices, par la fréquentation régulière de textes littéraires, par la maîtrise solide des fondamentaux de l'étude de la langue. Les candidats doivent se référer à la Grammaire du français, disponible sur le site Eduscol.

Les rapports de jury constituent évidemment une autre ressource essentielle et il faut avoir assimilé les attentes qu'ils recensent.

Enfin, une expression correcte, claire et concise, et la maîtrise de la démarche argumentative sont des compétences indispensables pour postuler au métier d'enseignant(e).

## **La rédaction de la copie**

Une grande vigilance doit être déployée au moment de rédiger la copie. Celle-ci doit être claire, lisible, agréable à parcourir et les différentes parties et questions facilement identifiables. Les réponses devront être entièrement rédigées, y compris dans la partie consacrée à l'étude de la langue.

Un temps doit obligatoirement être dévolu à la relecture attentive de la copie afin d'éliminer les erreurs et de corriger l'orthographe.